



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 22
Voix favorables : 22
Voix défavorables :

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 25/06/2019

Délibération
n° CA 2019 - 74

relative à l'achat de chèques-cadeaux dans le cadre du projet ANR FairHealth (ANR-17-CE26-0022)

Vu le code de l'éducation pris notamment en ses articles L.712-3 ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré décide :

Article 1

Le conseil d'administration approuve l'achat de chèques-cadeaux dans le cadre du projet ANR FairHealth pour un montant total de **6 000 €**, comme indiqué ci-dessous :

Objet	Nombre	Montant unitaire	Montant total
Chèques cadeaux multi-enseignes	300	20 €	6000 €

Article 2

Cet achat sera imputé sur le **Centre de ressources budgétaires 960**

La Présidente du conseil
d'administration,

Corinne MASCALA

